



## Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA

Membres : Mmes LEBLOND, QUENTEL,

MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, RAMACKERS

Excusés : Mme FORBIN,  
M. LE PRUNENNEC

### PV du 12 novembre 2025

*Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.*

### **DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE**

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 16 et 17 mai 2026, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

### **AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS**

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

**Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.** Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



## **CORRESPONDANCE**

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

**Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.**

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

## **MODIFICATION DE MATCH**

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des  **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs**.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

### **A noter :**

**Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.**

## **FEUILLES DE MATCHES**

**En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.**

**Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.**

**Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).**

**Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.**

## **FORFAITS AVISES**

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme «avisé» lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



## DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonnes.fff.fr> (formulaire : demande de délégué officiel).

\*\*\*\*\*

### **Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY SUR ORGE**

Fermeture du stade du Breuil les jours fériés en 2025.

### **Courriel de COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION**

Fermeture du stade Babin à LA NORVILLE et du stade Faillu à EGLY les jours fériés en 2025.

### **Courriel du Service des Sports de la Mairie de CORBEIL ESSONNES**

Fermeture du stade Robinson jusqu'au 30 novembre 2025 inclus.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de VILLABE**

Fermeture du complexe du Bras de Fer (terrain en herbe) du 23 septembre 2025 au 31 mai 2026 inclus.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de VIGNEUX**

Fermeture des structures sportives les jours fériés.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de GIF-SUR-YVETTE**

- Fermetures annuelles de tous les équipements intérieurs et extérieurs :
  - du 20 décembre 2025 au 4 janvier 2026,
  - les jours fériés.
- Les complexes sportifs de Courcelle et de Moulon seront fermés chaque année :
  - la deuxième semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
  - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.
- Les installations sportives du Centre, du Parc des sports Michel Pelchat et des Goussons seront fermées chaque année :
  - la première semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
  - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de PALAISEAU**

Fermeture du terrain synthétique su stade George Collet à partir du 3 novembre 2025 au 1<sup>er</sup> mars 2026 inclus.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de VILLEMOISSON**

Fermeture des stades des Erables et des Gardes Messiers le samedi 29 novembre et le dimanche 30 novembre 2025.



## COUPES

### A jouer le 16 novembre 2025 :

- SENIORS ESSONNE (cadrage avant 1/16<sup>èmes</sup>)
- SENIORS DISTRICT (2<sup>ème</sup> tour)

**PROCHAIN TIRAGE le 25 novembre 2025 à 18h30**  
**Au District - Institut Gaston Villadier**

### A jouer le 21 décembre 2025

- SENIORS DISTRICT (cadrage avant 1/8<sup>èmes</sup>)
- CDM (cadrage avant 1/8<sup>èmes</sup>)
- U16 à jouer le 7 décembre 2025 (cadrage avant 1/16<sup>èmes</sup>)
- U14 à jouer le 13 décembre 2025 (cadrage avant 1/16<sup>èmes</sup>)

Rappel :

Sont exemptés du tirage de la Coupe de l'Essonne Seniors les clubs qualifiés en Coupe de France et Coupe de Paris.

Sont exemptés du tirage de la Coupe du District Seniors les clubs n'ayant engagé qu'une équipe en championnat et encore qualifiés en coupe de l'Essonne.

Sont exemptés du tirage de la Coupe de l'Essonne U16 et U14 les clubs qualifiés en Coupe de Paris.

Sont exemptés du tirage de la Coupe de l'Essonne U18 les clubs qualifiés en Coupe Gambardella et Coupe de Paris.

## HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

### CDM

<b>ST CHERON ES</b>	
CDM D2	stade du Boulay à SAINT CHERON (terrain en herbe)
	<b>Accord de la Commission.</b>

### +55 ans

<b>BOUSSY-QUINCY FC</b>		
+55 ans * Poule C	mercredi à 20h30	<b>Refus de la Commission</b>
<b>(Art. 5 du règlement du critérium +55 ans).</b>		
<b>Le club doit demander l'accord aux clubs adverses pour chaque rencontre.</b>		



## FOOT FEMININ

### **FMI NON PARVENUE DU 25 OCTOBRE 2025**

#### **Seniors F à 11 \* D1**

**Match n° 54652353 \* LINAS MONTLHERY ESA 1 / EVRY FC 1**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

### **FMI NON PARVENUES DU 8 NOVEMBRE 2025**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 18 novembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI :

**Match n° 54928198 \* ATHIS-MONS USO 2 / BONDOUNFLÉ AMC 1 \* U15 F à 8 \* Poule A**

**Match n° 54928227 \* STE GENEVIEVE FC 2 / PALAISEAU US 1 \* U15 F à 8 \* Poule B**

#### **Seniors F à 8**

**Match n° 54927984 \* STE GENEVIEVE FC 1 / TROIS VALLEES FC 2**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 18 novembre 2025.

#### **U18 F à 8**

**Match n° 54928112 \* VIRY CHATILLON ES 1 / ORSAY BURES FC 1**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

1<sup>er</sup> avertissement et amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

#### **Seniors F à 8**

##### **Demande de changement d'horaire via Footclubs**

**STE GENEVIEVE FC 1 / DOURDAN SPORTS 1 du 15 novembre 2025**

Demande de STE GENEVIEVE FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (organisation des rencontres) pour jouer à 17h30, sous réserve de l'éclairage.

#### **Match n° 54927991 du 15 novembre 2025**

**BOUSSY-QUINCY FC 1 / PORT. ST MICHEL 1**

Demande de BOUSSY-QUINCY FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 17h30.

Sans l'accord du club adverse, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.



### **Match n° 54927992 du 15 novembre 2025**

#### **AIGLE FERTOISE 1 / SACLAS MEREVILLE US 1**

Demande d'AIGLE FERTOISE de changement d'horaire et de terrain via Footclubs pour jouer à 15h00 au stade Carnot à la FERTE ALAIS (terrain en herbe).

Refus de SACLAS MEREVILLE US.

La Commission maintient la rencontre à 16h00 à VAYRES SUR ESSONNE.

### **Match n° 54927993 du 15 novembre 2025**

#### **ETAMPES FC 2 / VIGNEUX FCO 1**

Demande d'ETAMPES FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 14h00.

Refus de VIGNEUX FCO.

La Commission maintient la rencontre à 16h00.

### **U15 F à 8**

#### **Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs**

#### **ATHIS-MONS USO 2 / MONTGERON ES 1 \* Poule A du 15 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer à 13h00.

### **Match n° 54928228 du 8 novembre 2025**

#### **VIGNEUX FCO 1 / VIRY CHATILLON ES 1 \* Poule B**

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de VIRY CHATILLON ES 1 entraînant le forfait général.

Amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES.

### **Match n° 54928229 du 8 novembre 2025**

#### **ST MICHEL FC 91 1 / LINAS MONTLHERY ESA 2 \* Poule B**

Courriel de ST MICHEL FC 91.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

### **U18 F à 8**

#### **Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs**

#### **VIGNEUX FCO 1 / VIRY CHATILLON ES 1 du 15 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

#### **Demandes de changement d'horaire via Footclubs**

#### **VILLABE ETS 1 / TROIS VALLEES FC 1 du 15 novembre 2025**

Demande de VILLABE ETS.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème organisation) pour jouer à 14h20.

#### **ORSAY BURES FC 1 / VILLABE ETS 1 du 22 novembre 2025**

Demande d'ORSAY BURES FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (deux rencontres à la même heure) pour jouer à 15h00.



### **Match n° 54928118 du 15 novembre 2025**

#### **ORSAY BURES FC 1 / SACLAS MERREVILLE US 1**

Demande de SACLAS MERREVILLE US de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 18h00.  
Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 17h00.

### **COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS**

#### **Demande de changement de terrain via Footclubs**

#### **GRIGNY FOOTBALL 91 2 / LISSOIS FC 2 \* District du 16 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean Miaud N°1 (terrain en herbe).

#### **Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs**

#### **VAL YERRES CROSNE 3 / IGNY AFC 3 \* District du 16 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer à 16h00 au stade Pierre Mollet N°2 (terrain synthétique), sous réserve de l'éclairage.

#### **Demande de changement d'horaire via Footclubs**

#### **FLEURY 91 FC 3 / VIGNEUX FCO 2 \* District du 16 novembre 2025**

Demande de FLEURY 91 FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (organisation des rencontres) pour jouer à 15h30, sous réserve de l'éclairage.

### **Match n° 55101848 du 16 novembre 2025**

#### **LINAS MONTLHERY ESA 2 / ITTEVILLE-BALLANCOURT ENT 1 \* Essonne**

Demande de LINAS MONTLHERY ESA d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Courriel de LINAS MONTLHERY ESA.

La Commission inverse la rencontre (art.7.4 du règlement de la Coupe Essonne Seniors).

La rencontre se jouera au stade Municipal n°1 à BALLANCOURT (terrain en herbe) à 15h00.

Frais d'arbitrage à la charge de LINAS MONTLHERY ESA.

### **Match n° 55101850 du 16 novembre 2025**

#### **MNVDB FC 1 / EVRY COURCOURONNES 1 \* Essonne**

Demande de MNVDB FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 16h00.

Refus de la Commission.

La Commission maintient la rencontre à 15h00 (motif non justifié).

### **CHAMPIONNAT SENIORS**

#### **FMI NON PARVENUE DU 2 NOVEMBRE 2025**

#### **D3/B**

#### **Match n° 53712288 \* LONGJUMEAU FC 2 / ATHIS-MONS USO 1**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.



Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

### **Matches à jouer le 21 décembre 2025**

ST VRAIN FC 1 / MENNECY CS 1 \* D2/A remis du 19 octobre 2025

EPINAY ATHLETICO FC 1 / PARAY FC 2 \* D2/A remis du 26 octobre 2025

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1 / VILLABE ETS 2 \* D5/A remis du 2 novembre 2025

### **Matches à jouer le 11 janvier 2026**

EPINAY ATHLETICO FC 2 / MONTGERON ES 2 \* D4/B remis du 2 novembre 2025

TREMLIN FOOT 1 / MNVBF FC 2 \* D4/A remis du 9 novembre 2025

### **Match n° 53711641 du 9 novembre 2025**

**SAVIGNY FOOT CO 2 / DRAVEIL FC 2 \***

Courriel de SAVIGNY FOOT CO.

Capture d'écran de la tablette.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

SAVIGNY FOOT CO 2 : 3 buts

DRAVEIL FC 2 : 1 but

### **Match n° 53712526 du 9 novembre 2025**

**JEUNESSE ETAMPOISE 2 / BONDOUNLE AMC 2 \* D4/A**

Demande de JEUNESSE ETAMPOISE de changement d'horaire via Footclubs, le 5 novembre 2025 pour jouer à 16h00.

Accord de BONDOUNLE AMC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à JEUNESSE ETAMPOISE pour demande tardive.

## **CHAMPIONNAT CDM**

### **FMI NON PARVENUE DU 2 NOVEMBRE 2025**

**D2**

**Match n° 53716781 \* STE GENEVIEVE FC 5 / ST MICHEL FC 91 5**

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 18 novembre 2025.

### **Demandes de changement de terrain via Footclubs**

**VAL YERRES CROSNE 5 / LONGJUMEAU FC 5 \* D1 du 16 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au stade Pierre Mollet N°2 (terrain synthétique).

**ST CHERON ES 5 / PLATEAU SACLAY ES 5 \* D2 du 16 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au stade du Boulay N°1 (terrain en herbe).



## **ST CHERON ES 5 / OLLAINVILLE AS 5 \* D2 du 30 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au stade du Boulay N°1 (terrain en herbe).

### **Match n° 53716799 du 26 octobre 2025**

#### **PLATEAU SACLAY ES 5 / SO VERTOIS 5 \* D2**

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du jeudi 30 octobre 2025, ayant dit match à rejouer.

La Commission invite les deux clubs à prendre connaissance de l'article 20.2.3. du R.S.G. du DEF relatif aux dispositions prévues quant à la qualification des joueurs en cas de match donné à rejouer.

*20.2.3 - Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité. Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match.*

*Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.12 du présent Règlement Sportif Général.*

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

### **Match n° 53716666 du 30 novembre 2025**

#### **VILLEMOISSON FC 5 / VILLABE ETS 5 \* D1**

Arrêté de fermeture de la Mairie de VILLEMOISSON.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

## **COUPE ESSONNE U14**

### **FMI NON PARVENUE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2025**

#### **Match n° 54962527 \* PLATEAU SACLAY ES 1 / EPINAY SUR ORGE SC 1**

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 7 novembre 2025 à 21h41.

Amende réglementaire à PLATEAU SACLAY ES pour transmission tardive.

## **CHAMPIONNAT U14**

### **FMI NON PARVENUES DU 8 NOVEMBRE 2025**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 18 novembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI :

#### **Match n° 54604385 \* SAVIGNY FOOT CO 2 / EVRY FC 4 \* D4/C**

#### **Match n° 54604387 \* PORT. RIS ORANGIS 1 / LISSOIS FC 2 \* D4/C**

### **D3/B**

#### **Match n° 53723443 \* RIS ORANGIS US 3 / LISSOIS FC 1**

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1<sup>ère</sup> demande



La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 18 novembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

### D3/D

#### **Match n° 54379015 \* MONTGERON ES 1 / PARAY FC 2**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

### **Matches à jouer le 13 décembre 2025**

PLESSIS PATE ES 1 / GRIGNY FOOT 91 4 \* D4/A remis du 20 septembre 2025

TREMLIN FOOT 3 / VIGNEUX FCO 3 \* D4/A remis du 20 septembre 2025

ST VRAIN-VERT LE GRAND ENT 2 / DRAVEIL FC 2 \* D4/C remis du 18 octobre 2025

### **Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs**

#### **DRAVEIL FC 3 / ATHIS-MONS USO 2 \* D2/A du 15 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer à 14h30.

#### **BONDOUNLE AMC 1 / MASSY 91 FC 3 \* D3/A du 15 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer à 16h00, sous réserve de l'éclairage.

### **Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs**

#### **PALAISEAU US 2 / RIS ORANGIS US 2 \* D2/A du 15 novembre 2025**

Demande de PALAISEAU US.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (un seul terrain pour plusieurs rencontres) pour jouer à 17h00 au stade Georges Collet 1 (terrain en herbe), sous réserve de l'éclairage.

### **Demandes de changement d'horaire via Footclubs**

#### **LISSOIS FC 2 / ETAMPES FC 2 \* D4/C du 15 novembre 2025**

Demande de LISSOIS FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match U14 D3 à 14h00) pour jouer à 16h00, sous réserve de l'éclairage.

#### **MONTGERON ES 2 / AIGLE FERTOISE 1 \* D4/C du 15 novembre 2025**

Demande de MONTGERON ES.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (foot animation) pour jouer à 16h00, sous réserve de l'éclairage.

#### **SACLAS MERREVILLE US 1 / MAROLLES US FC 1 \* D4/D du 15 novembre 2025**

Demande de SACLAS MERREVILLE US.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (foot animation) pour jouer à 16h30, sous réserve de l'éclairage.



### **Match n° 53723332 du 4 octobre 2025**

**STE GENEVIEVE FC 2 / ETAMPES FC 1 \* D3/A**

Reprise du dossier.

Pas de réponse de l'arbitre.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

STE GENEVIEVE FC 2 : 1 but

ETAMPES FC 3 : 1 but

### **Match n° 53723005 du 8 novembre 2025**

**MENNECY CS 1 / DRAVEIL FC 1 \* D2/A**

Demande de MENNECY CS de changement d'horaire et de terrain via Footclubs, le 5 novembre 2025 pour jouer à 15h30 au stade Alexandre Rideau 1 (terrain synthétique).

Accord de DRAVEIL FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à MENNECY CS pour demande tardive.

### **Match n° 53723340 du 8 novembre 2025**

**ATHIS-MONS USO 1 / BONDOUNFLÉ AMC 1 \* D3/A**

Demande d'ATHIS-MONS USO de changement d'horaire via Footclubs, le 5 novembre 2025 pour jouer à 15h30.

Accord de BONDOUNFLÉ AMC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à ATHIS-MONS USO pour demande tardive.

### **Match n° 53723636 du 8 novembre 2025**

**COURCOURONNES FC 1 / VILLEBON SPF 1 \* D3/C**

Lecture de la feuille de match.

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

COURCOURONNES FC 1 : 4 buts

VILLEBON SPF 1 : 1 but

### **Match n° 53722865 du 15 novembre 2025**

**ULIS CO 1 / VAL YERRES CROSNE 1 \* D1**

Reprise du dossier.

Courriels des ULIS CO et de BRETIGNY FCS.

Courriel de la Mairie de BRETIGNY attestant de la mise à disposition des installations du COMPLEXE SPORTIF Auguste Delaune de BRETIGNY (terrain synthétique) pour jouer à 16h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

### **Match n° 54605058 du 15 novembre 2025**

**MENNECY CS 3 / ST MICHEL FC 91 2 \* D4/E**

Reprise du dossier.

Courriels de MENNECY CS et de CHAMPCUEIL FC.

Courriel de la Mairie de CHAMPCUEIL du 7 novembre 2025 attestant de la mise à disposition des installations du stade municipal de CHAMPCUEIL (terrain en herbe) pour jouer à 14h00.

Accord de la Commission.



## CHAMPIONNAT U15

### **FMI NON PARVENUE DU 8 NOVEMBRE 2025**

#### **D2**

##### **Match n° 53722595 \* MENNECY CS 1 / BRUNOY FC 2**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 18 novembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

### **Demande de changement d'horaire via Footclubs**

##### **EPINAY ATHLETICO FC 1 / ULIS CO 1 \* D1 remis au 22 novembre 2025**

Demande d'EPINAY ATHLETICO FC de changement d'horaire via Footclubs.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match U14 à 15h00) pour jouer à 17h00, sous réserve de l'éclairage.

### **Match n° 53722595 du 8 novembre 2025**

#### **MENNECY CS 1 / BRUNOY FC 2 \* D2**

Demande de MENNECY CS de changement d'horaire et de terrain via Footclubs, le 5 novembre 2025 pour jouer à 15h30 au stade Alexandre Rideau 2 (terrain synthétique).

Accord de BRUNOY FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à MENNECY CS pour demande tardive.

### **Match n° 53720265 remis au 13 décembre 2025**

#### **EPINAY ATHLETICO FC 1 / MASSY 91 FC 2 \* D1**

Demande d'EPINAY ATHLETICO FC de changement d'horaire via Footclubs.

La Commission maintient la rencontre à 15h00.

(En attente du tirage de la Coupe U14).

## CHAMPIONNAT U16

### **FMI NON PARVENUE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2025**

#### **D1**

##### **Match n° 53719190 \* GRIGNY FOOTBALL 91 2 / BRUNOY FC 2**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 18 novembre 2025.



## **FMI NON PARVENUES DU 2 NOVEMBRE 2025**

### **D3/A**

#### **Match n° 53719899 \* EVRY COURCOURONNES 1 / PAYS LIMOURS ENT 1**

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 8 novembre 2025 à 20h02.

Amende réglementaire à EVRY COURCOURONNES pour transmission tardive.

#### **Match n° 53719901 \* VIRY CHATILLON ES 2 / MENNECY CS 2**

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 18 novembre 2025.

### **D3/B**

#### **Match n° 53720036 \* JUVISY ACADEMIE 1 / EVRY FC 3**

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 8 novembre 2025 à 14h02.

Amende réglementaire à JUVISY ACADEMIE pour transmission tardive.

#### **Match n° 53720037 \* STE GENEVIEVE FC 2 / MORANGIS CHILLY FC 1**

Reprise du dossier.

2<sup>ème</sup> et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 18 novembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

### **D4/D**

#### **Match n° 54584059 \* ST GERMAIN SAINTRY 2 / LISSOIS FC 1**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 18 novembre 2025.

## **FMI NON PARVENUE DU 9 NOVEMBRE 2025**

### **D4/B**

#### **Match n° 54582748 \* BENFICA YERRES 1 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 3**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 18 novembre 2025.

## **Matches à jouer le 21 décembre 2025**

DOURDAN SPORTS 2 / VILLEBON FC 1 \* D4/C remis du 19 octobre 2025

PLESSIS PATE ES 1 / ST MICHEL FC 2 \* D4/C remis du 26 octobre 2025

ARPAJON-EGLY-LA NORVIL 3 / EVRY FC 4 \* D4/B remis du 2 novembre 2025



### **Demandes de changement de terrain via Footclubs**

#### **ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1 / DRAVEIL FC 1 \* D2/B du 16 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au stade François Faillu N°1 à EGLY (terrain en herbe).

#### **MONTGERON ES 2 / SUD ESSONNE 1 \* D4/D du 16 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au stade Pierre de Coubertin 1 (terrain en herbe).

### **Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs**

#### **LONGJUMEAU FC 1 / VIRY CHATILLON ES 1 \* D2/A du 16 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer à 14h00 au stade Frédéric Langrenay N°2 (terrain synthétique).

### **Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs**

#### **LONGJUMEAU FC 1 / WISSOUS FC 1 \* D2/A du 30 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer à 14h15.

#### **BOISSY FC 91 1 / EVRY FC 4 \* D4/B du 23 novembre 2025**

Reprise du dossier.

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

#### **VILLEMOISSON FC 1 / MONTGERON ES 2 \* D4/D du 7 décembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer à 12h45.

### **Match n° 53720040 du 16 novembre 2025**

#### **EPINAY SUR ORGE SC 2 / GIF SFOC 1 \* D3/B**

Demande d'EPINAY SUR ORGE SC de changement d'horaire et de terrain via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 12h30 au stade du Breuil N°2 (terrain synthétique).

### **Match n° 53720041 du 16 novembre 2025**

#### **ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 / DRAVEIL FC 2 \* D3/B**

Demande d'ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE de changement de date via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Au vu du motif invoqué (deux matchs en même temps), la Commission reporte la rencontre au 7 décembre 2025.

### **Match n° 54582286 du 16 novembre 2025**

#### **MNVDB FC 2 / TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 1 \* D4/A**

Demande de MNVDB FC de changement de terrain via Footclubs pour jouer au stade du Moulin 1 (terrain synthétique).

Refus de la Commission.

La Commission maintient la rencontre au stade Pedro Pauleta 2 (terrain synthétique) (pas de match U18 D3 à Pedro Pauleta; le match est à l'extérieur).

Déjà un match au stade du Moulin 1.



## COUPE ESSONNE U18

### **FMI NON PARVENUES DU 9 NOVEMBRE 2025**

#### **Match n° 55102405 \* VIGNEUX FCO 1 / VIRY CHATILLON ES 1**

1<sup>ère</sup> et unique demande

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 18 novembre 2025, sous peine de match perdu (art. 10.1 de la Coupe).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

#### **Match n° 55102412 \* VERRIERES LE BUISSON 1 / VAL YERRES CROSNE 1**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande également un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

### **Match n° 55102398 du 9 novembre 2025**

#### **ULIS CO 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1**

Lecture FMI.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de BOUSSY-QUINCY FC 1.

Amende réglementaire à BOUSSY-QUINCY FC.

Frais d'arbitrage à la charge de BOUSSY-QUINCY FC (art.17.1 du RSG du DEF).

L'équipe des ULIS CO 1 est qualifiée pour le prochain tour.

### **Match n° 55102408 du 9 novembre 2025**

#### **SUD ESSONNE 1 / ATHIS-MONS USO 1**

Lecture FMI.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe d'ATHIS-MONS USO 1.

Amende réglementaire à ATHIS-MONS USO.

Frais d'arbitrage à la charge d'ATHIS-MONS USO (art.17.1 du RSG du DEF).

L'équipe de SUD ESSONNE 1 est qualifiée pour le prochain tour.

## CHAMPIONNAT U18

### **FMI NON PARVENUE DU 2 NOVEMBRE 2025**

#### **D2/B**

#### **Match n° 53718926 \* BONDOUNFLÉ AMC 1 / DRAVEIL FC 1**

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 9 novembre 2025 à 8h51.

Amende réglementaire à BONDOUNFLÉ AMC pour transmission tardive.

### **Match remis du 2 novembre 2025 à jouer le 7 décembre 2025**

#### **GIF SFOC 1 / ST GERMAIN SAINTTRY 1 \* D3/C**



### **Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs**

**VAL YERRES CROSNE 2 / DOURDAN SPORTS 1 \* D1 du 16 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

**MORSANG SUR ORGE FC 1 / PAYS LIMOURS ENT 1 \* D2/B du 16 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

### **Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs**

**BRETIGNY FCS 2 / EVRY FC 2 \* D1 du 16 novembre 2025**

Demande de BRETIGNY FCS.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match de Ligue à la même heure) pour jouer à 16h30 au stade Auguste Delaune N°2 (terrain synthétique), sous réserve de l'éclairage.

### **Match n° 53718796 du 16 novembre 2025**

**MNVDB FC 1 / VERRIERES LE BUISSON 1 \* D2/A**

Demande de MNVDB FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 14h00.

Refus de la Commission.

La Commission maintient la rencontre à 13h00 (motif non justifié).

### **Match n° 54706931 du 30 novembre 2025**

**VILLEMOISSON FC 1 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 \* D3/B**

Arrêté de fermeture de la Mairie de VILLEMOISSON.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

## **CHAMPIONNAT VETERANS**

### **Demande de changement de terrain via Footclubs**

**VAL YERRES CROSNE 1 / VERRIERES LE BUISSON 1 \* D2/A du 16 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au stade Henri Hurt N°1 (terrain en herbe).

### **Match n° 54410317 du 23 novembre 2025**

**LINAS MONTLHERY ESA 2 / ST GERMAIN SAINTTRY 1 \* D1**

Demande de ST GERMAIN SAINTTRY de changement de date via Footclubs pour jouer le 7 décembre 2025.

Accord des deux clubs.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 23 novembre 2025 à 9h30.



## CHALLENGE +45 ANS

### Match n° 55102494 du 9 novembre 2025

#### **MNVDB FC 4 / ST CHERON ES 4**

Courriel de ST CHERON ES en date 7 novembre à 11h26, nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le forfait (avisé) de l'équipe de ST CHERON ES 4.

L'équipe de MNVDB FC 4 est qualifiée pour le prochain tour.

## +45 ANS

### Demandes de changement de terrain via Footclubs

#### **VILLABE ETS 4 / RIS ORANGIS US 4 \* Poule B du 16 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au complexe Paul Poisson (terrain synthétique).

#### **SOISY SUR SEINE AS 5 / AIGLE FERTOISE 4 \* Poule F du 16 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au stade Georges Marchand (terrain stabilisé).

## CHALLENGE +55 ANS

### Match n° 55102702 du 9 novembre 2025

#### **PALAISEAU US 6 / VILLABE ETS 6**

Demande de PALAISEAU US de changement de date via Footclubs le 7 novembre 2025 pour jouer le 13 novembre 2025 à 20h30.

Courriels de VILLABE ETS.

La Commission programme la rencontre le 19 novembre 2025 à 20h30 à VILLABE, sous réserve de l'éclairage.

### Match n° 55102706 du 9 novembre 2025

#### **ORSAY BURES FC 6 / VILLEMOISSON FC 6**

Courriel de VILLEMOISSON FC en date du 6 novembre 2025 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le forfait (avisé) de l'équipe de VILLEMOISSON FC 6.

L'équipe d'ORSAY BURES FC 6 est qualifiée pour le prochain tour.

### Match n° 55102709 du 9 novembre 2025

#### **PALAISEAU US 7 / VILLEBON SPF 6**

Demande de PALAISEAU US de changement de date via Footclubs le 7 novembre 2025 pour jouer le 13 novembre 2025 à 20h00.

Refus de VILLEBON SPF.

Demande de VILLEBON SPF d'inversion de la rencontre via Footclubs le 7 novembre 2025.

Accord des deux clubs.

La demande a été traitée par le Secrétariat.

La rencontre s'est jouée à VILLEBON le 9 novembre 2025.

Amende à PALAISEAU US pour demande tardive.



+55 ANS

### **Demandes de changement de terrain via Footclubs**

#### **PALAISEAU US 6 / PAYS LIMOURS ENT 6 \* Poule A du 16 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au stade Georges Collet 2 (terrain en herbe).

#### **PALAISEAU US 7 / JANVILLE LARDY ASL 6 \* Poule B du 16 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au stade Georges Collet 2 (terrain en herbe).

### **Match n° 54574188 du 16 novembre 2025**

#### **VILLABE ETS 6 / VILLEBON SPF 6 \* Poule A**

Arrêté de fermeture de la Mairie de VILLABE du stade du Bras de Fer.

Demande de VILLABE de changement de terrain via Footclubs.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

### **Match n° 54574352 du 16 novembre 2025**

#### **ST MICHEL FC 91 6 / ST VRAIN FC 6 \* Poule B**

Demande de ST MICHEL FC 91 d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission pour jouer à ST VRAIN.

Le match retour (n° 54574392) aura lieu le 8 février 2026 à ST MICHEL SUR ORGE.

### **Match n° 54575082 du 16 novembre 2025**

#### **VILLABE ETS 7 / MORANGIS CHILLY FC 7 \* Poule C**

Arrêté de fermeture de la Mairie de VILLABE du stade du Bras de Fer.

Demande de VILLABE de changement de terrain via Footclubs.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

### **Match n° 54575084 du 16 novembre 2025**

#### **BOUSSY-QUINCY FC 6 / MILLY GATINAIS FC 6 \* Poule C**

Courriel de BOUSSY-QUINCY FC demandant à jouer le mercredi à 20h30, compte tenu de l'occupation du terrain le dimanche matin.

La Commission ne peut donner son accord et reporte la rencontre à une date ultérieure.

### **Match n° 5457090 du 30 novembre 2025**

#### **VILLEMOISSON FC 6 / SO VERTOIS 6 \* Poule C**

Arrêté de fermeture de la Mairie de VILLEMOISSON.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.